CONSIGNES DE SECURITE / REGLEMENT

Organisation:Le CYCLO CLUB de la MANDALLAZ(FFCT-04720) organise le :

Dimanche1er mai 2022 -Randonnée Route,VTT et Marche

Admission : Cette randonnée est ouverte à tous les cyclistes et marcheurs, affiliés ou non à la FFCT, ayant acquitté les droits d’inscription. Les moins de 18 ans doivent être accompagnés d’un adulte responsable et/ou qualifié.

Tout abandon doit être signalé aux organisateurs.

Inscriptions : à la SAR de SILLINGY à partir de7h00

Tarifs rando ROUTE :

Adulte affilié FFCT: 10 € Non affilié : 12 €

Moins de 18 ans FFCT : gratuit Non affilié : 8 €

Famille : 25 € (2 parents + au moins 1 enfant)

4 parcours route au choix : 41- 72 - 87et 104km

Tarifs rando VTT :

Adulte affilié FFCT : 10€ Non affilié : 12 €

Moins de 18 ans FFCT : gratuit Non affilié : 8 €

Famille : 25 € (2 parents + au moins 1 enfant)

5 parcours au choix : 10- 20 - 30 - 40 et 50 km

Sentiers forestiers, chemins ruraux et quelques portions de route goudronnées.

Tarifs MARCHE : Adulte : 12 € - Moins de 12 ans : 5 €

Enfant- 12 ans : gratuit - Famille : 25 €

2 circuits au choix : 7 et 14 km

Départs : Salle Animation Rurale de Sillingy de 7h à 10h00

Arrivée : 14h00 dernier délai

Plusieurs ravitaillements sont prévus sur les parcours et à l’arrivée.

Possibilité de lavage des VTT

Pas de location de VTT

Sécurité :

-Le port du casque réglementaire est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme. Il est obligatoire pour les mineurs.

-Les participants ne bénéficient en aucun cas d’une priorité de passage. Ils se doivent :

* D’appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes
* De respecter les consignes verbales et écrites de l’organisateur
* D’exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l’intérêt de la sécurité et de la circulation routière
* De respecter les marcheurs qui pourraient se trouver sur les chemins
* D’utiliser des cycles :

- mus exclusivement par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage

- des vélos à assistance électrique homologués (directive européenne 220/24/EC) dans le respect de la charte d’utilisation des VAE

Chaque participant s’engage :

* A suivre exclusivement les parcours proposés
* A adopter un comportement éco-responsable

Santé : La présentation du certificat médical de non contre-indication n’est pas obligatoire pour participer aux randonnées de cyclotourisme et de marche. Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux participants de passer un examen médical annuel préalable à toute activité sportive.

Assurance :

* chaque participant doit pouvoir justifier d’une assurance responsabilité civile
* les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage corporel ou matériel, chacun des participants devant se considérer en excursion personnelle

Récompenses : cette manifestation étant une randonnée, aucun classement ne sera établi à l’arrivée

Droit à l’image : Vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos qui pourraient être réalisés gratuitement pendant la manifestation, de même que si vous nous communiquez votre adresse mail, elle sera exclusivement utilisée par le club pour vous informer de nos prochaines manifestations ou évènements.

Les organisateurs n’assurent ni les pertes, vols ou casse de matériel personnel